



Avis aux nouveaux élèves de MSJ

Chers parents,

Afin d'accéder à votre compte CREOS et à votre portefeuille numérique, vous allez recevoir prochainement un mail reprenant votre identifiant et un lien pour définir votre mot de passe. Attention, le mail sera au nom de « la plateforme de CREOS » et pourrait se trouver dans vos spams. Le lien reçu pour définir votre mot de passe reste valable 1 semaine.

Vous devrez alors vous connecter au portail parent via l'adresse <https://creos.cecp.be/> afin de consulter l'historique de vos transactions, répondre aux éventuelles invitations à payer (pour les activités par exemple), commander des repas et/ou créditer votre portefeuille par virement bancaire.

Si vous possédez déjà un compte CREOS (en qualité d'enseignant(e) par exemple), vous pouvez directement vous identifier avec votre identifiant et votre mot de passe habituels. Vous aurez dès lors 2 rôles dans CREOS et vous devrez choisir le rôle « responsable de l'élève » lorsque vous voudrez accéder à votre portefeuille.

À chaque portefeuille numérique est associée une communication structurée à utiliser lors du virement, ce qui permet à la plateforme d'identifier l'auteur du virement. Il n'est pas nécessaire de créer un compte pour chaque parent, **un seul compte par famille suffit**. Cependant, pour les parents séparés qui l'ont demandé, nous avons créé un compte pour chacun. Vous recevrez dès lors chacun un mail avec vos informations d'identification personnelles.

Une fois que vous aurez accédé à votre compte CREOS et donc à votre portefeuille numérique, il vous faudra **créditer** ce portefeuille. Attention, un **virement bancaire** n'est **pas une transaction instantanée**, vous devrez donc attendre quelques jours ouvrables avant de voir ce nouveau crédit apparaître dans votre portefeuille.

Dès que votre portefeuille sera crédité, les montants liés aux présences à **l'accueil extrascolaire et aux études ainsi qu'aux repas du 1^e mois** seront débités et vous pourrez **commander les repas chauds des mois suivants pour le 17 du mois au plus tard**.

Cette procédure sera à renouveler chaque mois : créditer votre portefeuille numérique début du mois (avant le 10) afin de pouvoir couvrir tous les frais de votre enfant et commander les repas du mois suivant pour le 17 du mois au plus tard.

Repas du mois de	Créditer votre portefeuille numérique au plus tard pour le	Commander les repas de vos enfants au plus tard pour le
Mars	10 février	17 février
Avril	10 mars	17 mars
Mai	10 avril	17 avril
Juin	10 mai	17 mai

Et ainsi de suite...

Des tutoriels vidéo et en version papier sur les différentes procédures en lien avec la plateforme CREOS sont à votre disposition en pièces jointes. Les parents qui éprouveraient des difficultés de connexion ou d'utilisation de la plateforme peuvent contacter le secrétariat de l'école.

Lorsque votre portefeuille passera sous le montant de 5 €, vous recevrez un mail d'avertissement vous demandant de le recrediter. Il vous suffira alors de vous rendre sur la plateforme, d'indiquer le montant désiré et un code QR sera généré afin de faciliter la création du virement bancaire. Scannez simplement ce code avec votre application bancaire.

Lorsque votre portefeuille atteindra le seuil de 0 €, il ne vous sera plus possible de commander de repas ni de payer une activité. Votre enfant pourra continuer à fréquenter l'accueil extrascolaire mais le paiement de celui-ci sera mis en attente jusqu'à ce que vous recreditez votre portefeuille numérique.

Lorsqu'une activité payante (piscine, sorties pédagogiques, ...) sera organisée, le montant sera débité de votre portefeuille numérique après l'activité si votre enfant y a participé. Dans le cas de parents séparés, chacun pourra être débité de la moitié du montant de l'activité, pour autant que 2 portefeuilles distincts aient été créés. Une demande doit être envoyée au secrétariat au préalable.

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire et les études, votre enfant recevra un code QR qui lui est propre sous forme d'un porte-clés attaché à son cartable. À son arrivée et son départ de l'accueil extrascolaire du soir, son code QR est scanné afin d'acter son temps de présence. Le montant lié à cette présence est automatiquement indiqué dans l'historique de votre session creos, et sera débité du portefeuille de sa personne responsable, 3 jours plus tard. En cas de parents ayant des portefeuilles distincts, le personnel d'accueil extra-scolaire devra spécifier le portefeuille à débiter lors du pointage. Il est demandé à l'adulte qui récupère l'enfant de bien le préciser.

Les montants liés aux présences à l'accueil extrascolaire et aux études qui auront été scannées dès la rentrée de votre enfant seront visibles sur votre portefeuille numérique lorsque vous l'activerez. Il en est de même pour les repas réservés le 1^{er} mois de sa rentrée. Le portefeuille sera donc au départ en négatif. Une fois que vous l'aurez crédité, ces prestations seront automatiquement débitées du portefeuille de la personne responsable.

La première fois que vous créditez votre portefeuille numérique, pensez donc à mettre un montant suffisant pour payer les études, les accueils extrascolaires et les repas à venir en plus de la somme nécessaire à la commande des repas du mois suivant.

Conformément aux décrets en vigueur (dont celui sur la gratuité), les frais des activités seront débités de votre portefeuille une fois que l'activité sera validée par vous ou aura eu lieu (piscine par exemple). Les repas chauds, qui sont des frais facultatifs, seront débités anticipativement, au moment de la commande.

Il vous est possible de « réserver » les repas pour l'entièreté de l'année en activant la « récurrence ». Ceux-ci ne seront cependant pas tous « commandés ». Les repas chauds sont déduits du portefeuille à J-47, ce qui confirmera la commande.

En cas de solde insuffisant, le repas sera automatiquement annulé. Vous recevrez une notification.


Nous vous invitons à être vigilants sur ces notifications. En effet, si vous en recevez une et que vous la lisez ce jour-là, vous aurez la possibilité de réapprovisionner votre portefeuille à temps et d'ensuite vous rendre sur Creos pour réserver à nouveau (avant le 17 du mois) les repas annulés.

Nous vous conseillons également d'effectuer un ordre permanent en début de chaque mois afin de ne pas risquer d'être en « solde insuffisant ».

Vous pourrez, via votre session Creos, visualiser à tout moment les dépenses liées aux frais de votre/vos enfant(s).

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.



Madame Maes
Directrice